

Nota :
 Ces plans établis Dans le cadre d'une demande de PC.
 n'ont aucuns caractère technique et ne peuvent servir de PE.
 Le maître d'ouvrage est obligatoirement tenu de faire effectuer une
 étude de sol et de béton armé par des ingenieurs specialisés
 Les joints de dilatations et de ruptures seront définis
 par l'ingenieur de structure
 La construction devra être implantée par un géomètre
 afin de respecter les distances par rapport aux voies et voisins.
 En l'absence d'un plan de géomètre , les côtes des limites
 parcellaire ainsi que les points altimétriques sont données
 à titre indicatif .
 Le maitre d'ouvrage devra mandater un coordinateur S.P.S. pour
 la mission sécurité et protection de la santé des travailleurs suivant
 la reglementation en vigueur.

MAIRIE DE PIGNANS	Commune de Pignans	PC2
PLAN DE MASSE	Ech 1/500	12/06/2012

Architecture Claude PONZO
 sarl au capital de 20 000 €
 Ins. à l'ordre des Architectes S01677 - S12789
 14 Bis Av de la Libération
 83890 BESSE SUR ISOLE
 Tél : 04 94 69 70 86 - Fax : 04 94 59 69 27
 Siret : 508 368 792 00018 - APE 7111 Z

Plans réservés exclusivement au
 dossier du permis de construire
 ne peuvent en aucun cas servir
 de plans d'exécution

**BASSIN
 D'AERATION**

CLARIFICATEUR

BASSIN D'ORAGE

**BATIMENT
 D'EXPLOITATION**

EXISTANT

Mlle AUDENINO Cla
 Mme MARINO Viviane
 Mr AUDENINO Yvan
 D n°400

Mlle GIL Aurore
 Mr GIL David
 Mr GIL Stéphane
 Mme GIL Annick
 D n°1329

Mr et Mme
 SAUZADE Pierre
 D n°1330

Domaine de RIMAURESQ
 dit
 Rimauresq
 D n°1325

Le Réal Mauret

- LEGENDE :**
- ▲ Repère de polygonation géodésique
 - Application cadastrale
 - Limite n'ayant pas fait l'objet d'un bornage contradictoire
 - Limite de propriété bornée
 - Mur de restanque
 - Rang de vignes
 - Canalisations Eaux Usées

- Arbres à creers essences locales
- Arbres existants
- Prairie naturelle sur l'ensemble du terrain

NOTA : NIVELLEMENT RATTACHE AU N.G.F. - I.G.N 69
 RATTACHEMENT PLANIMETRIQUE : R.G.F 93

